

Motion relative au recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire

La CNARELA, réunie en assemblée générale le 28 octobre 2008 à la Villa Kérylos, propriété de l'Institut de France

- Dénonce la réduction du nombre d'épreuves à l'écrit du CAPES de Lettres Classiques : elle estime que le candidat doit passer à la fois une épreuve de version latine et de version grecque pour être évalué dans les trois disciplines qu'il est appelé à enseigner : Français, langue et culture latines, langue et culture grecques.
- Est fortement opposée au caractère non disciplinaire de l'oral, éliminant de fait les commentaires de textes en français et en langues anciennes.
- Demande que les objectifs et les modalités de l'exercice pédagogique soient clairement définis.
- S'oppose à la présence dans le jury d'oral de membres de la société civile qui ne sont pas habilités à évaluer des épreuves techniques.
-

La motion a été votée à l'unanimité.